

Département du Nord
Arrondissement de Douai
Canton d'Aniche

COMMUNE DE DECHY



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE DECHY

Le Vingt et un DECEMBRE deux mille vingt trois, à 10 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action sociale de DECHY s'est réuni, à la suite d'une convocation régulière, envoyée le 15 Décembre 2023, sous la présidence de Monsieur SZATNY Jean-Michel.

Présents :Mmes MOUY Estelle, TABAKA Corinne, PASTORET Monique, ROGER Marie-France DELCOURT Patricia, CAUMONT Sylvie.

MM. SZATNY Jean-Michel, BROCHARD Gérard, ZACCARDI Aldo, AZEROUAL Lahcen.

Représentée : Mme LEVRAY Claudine (procuration donnée à Jean-Michel SZATNY).

Absents, excusés : MM. JOOS Bernard, GUERTIT Abdelaziz, NACER Saïd, Mme WALQUAN Laëtitia.

Secrétaire de séance : Mme ROGER Marie-France.

DISPOSITIF L.A.E.P. (LIEUX D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS) PROPOSE PAR LA CAF

Monsieur le Président expose à l'Assemblée que le centre socio-culturel a l'opportunité de mettre en place le dispositif L.A.E.P. (Lieux d'accueil enfants enfant-parent) proposé par la Caisse d'Allocations Familiales.

Il signale que le L.A.E.P. est un lieu « ouvert » qui accueille de manière libre et sans inscription, des jeunes enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte référent (parent, grand-parent, ...) pour un temps déterminé.

Les lieux d'accueil parent-enfant (L.A.E.P.) complètent l'offre d'accueil du jeune enfant et de soutien à la parentalité de chaque territoire. Ils participent à l'éveil et à la socialisation de l'enfant. Ils permettent aux parents d'échanger avec des professionnels et de rencontrer d'autres parents.

C'est un espace convivial de jeux et d'échanges. Au moins deux accueillants sont présents durant les temps d'ouverture aux parents. Les accueillants doivent faire l'objet d'une formation interne à la C.A.F. et d'une supervision de la part d'un psychologue à hauteur de 8h/an. L'accès au lieu d'accueil est gratuit et anonyme.

Aussi, le centre socio-culturel souhaite conventionner avec la C.A.F. quant à l'ouverture d'un L.A.E.P. à hauteur de 45 séances de 3h pour une année. Il pourrait se dérouler dans le bâtiment dit du « mini-camps » à la ferme Jacquart.

.../...

Monsieur le Président informe que les avantages du projet L.A.E.P sont :

- un service supplémentaire à une population de parents parfois très fragilisés par l'arrivée d'un enfant,
- une montée en compétence des professionnels à travers la formation liée au projet et l'expérience elle-même de l'accompagnement,
- le financement intégral du matériel lié à l'accueil dans le cadre du L.A.E.P.,
- ce dispositif constitue une action à mettre en place dans le cadre du Projet Social.

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer.

La Commission Administrative du CCAS,
Par 10 voix pour et une abstention,

DONNE son accord pour la mise en place d'un L.A.E.P. au centre socio-culturel,

AUTORISE Monsieur le Président du C.C.A.S. à signer les conventions et tout document se rapportant à cette affaire, si ce projet devait aboutir, en fonction de l'attribution des subventions attendues.

Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel SZATNY

Télétransmis le 28/12/2023

Publié sur le site de la ville le 04/01/2024